



Texte : Alvin Sold

Gagner un éléphant à la tombola...

Pourquoi donc la CECA s'est-elle installée à Luxembourg en été 1952 ? La réponse (ébauchée, sans plus) met en lumière des concours de circonstances incroyables. Des circonstances qui ont fait dire à Jean Dondelinger que, rentrant de Paris le 26 juillet 1952, « les négociateurs luxembourgeois étaient inquiets comme peut l'être quelqu'un qui gagne un éléphant à la tombola et le ramène pour l'installer dans son potager ».

Des défis logistiques immenses

C'est que le compromis de dernière minute, adopté par la France, l'Allemagne fédérale, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg, consistant à « commencer les travaux de la CECA le 10 août 1952 à Luxembourg », plaçait le Grand-Duché et sa capitale devant d'immenses défis logistiques. Où installer la Haute Autorité avec Monsieur Monnet et sa troupe de fonctionnaires d'un genre nouveau ? Un Monnet qui de toute évidence ne voyait en Luxembourg qu'une ville-étape, choisie, nous le citons, « après dix-huit

heures de marchandage », « une histoire peu glorieuse ». Monnet, en effet, voulait un district européen pour réunir rapidement la CECA et toutes les institutions européennes à créer, et ceci dans la perspective d'une Europe fédérale.

Une histoire peu glorieuse ?

Pourquoi « dix-huit heures de marchandage », pourquoi cette « histoire peu glorieuse » entre les ministres après deux ans de réunions de diplomates et d'experts ?

Parce que, premièrement, la France et l'Allemagne n'avaient pas encore réglé le statut de la Sarre, non intégrée à la nouvelle République fédérale. Robert Schuman et Konrad Adenauer, deux éminents dirigeants politiques d'obédience chrétienne, soutenaient l'idée d'une Sarre européenne, ni allemande, ni française. Adenauer devait encore convaincre son opinion publique, en Sarre surtout, alors que Schuman, s'il parvenait à « neutraliser » cette Sarre en l'euro-péanisant avec sa puissante industrie lourde, pouvait compter sur un large consensus en France.

Parce que, deuxièmement, la Belgique revendiquait officiellement le siège de la CECA pour Liège depuis le 15 mai 1951 déjà. Son ministre des Affaires étrangères, Paul van Zeeland, n'avait aucune marge de manœuvre. Il aurait fait éclater l'une de ces coalitions subtiles dont la Belgique garde le secret s'il avait lâché la « cité ardente ». Et n'excluons pas qu'il pensait que le modèle belge, et hollandais ! – la dispersion des institutions – convenait également à l'Europe.

Comme la décision devait être unanime, comme van Zeeland revendiquait dans les coulisses « au moins la Haute Autorité », comme le Néerlandais Dirk Stikker exigeait la Cour de Justice pour La Haye, et comme Monnet menaçait de partir si l'on retardait encore l'ouverture du chantier européen, Adenauer fit savoir à Bech qu'il soutiendrait une initiative luxembourgeoise de déblocage. Joseph Bech, conscient des effets bénéfiques pour l'industrie luxembourgeoise de la montée en puissance hautement probable de l'Allemagne, ne refusa donc pas l'ultime exigence de van Zeeland : la CECA pourra commencer ses travaux à Luxembourg, Luxembourg n'étant ni le siège définitif ni le siège provisoire de la Communauté.



© edipress/ageblatt

« Josy : Et vous deux, vous en dites quoi? Le petit Luxi a quand même réussi. ». Le 16 août 1952, le caricaturiste luxembourgeois Simon se félicite du rôle joué par Joseph Bech, ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, dans l'installation provisoire de la Haute Autorité de la CECA à Luxembourg. (www.cvce.eu)





© Collection privée

Joseph Bech et Christian Calmes.

Textes : Jean-Donat Calmes

Comment l'installation de la CECA priva un petit gamin de 9 ans de vacances...

Mon père, secrétaire de la délégation luxembourgeoise à Paris, était très souvent parti en semaine pendant ces négociations qui s'étendirent sur près de 2 ans. Il faisait le trajet hebdomadaire vers Paris dans notre petite voiture, à l'époque une Anglia. Je me souviens l'avoir accompagné un jour. Ce jour-là, comme à l'habitude, la longue route fut entrecoupée à mi-chemin par une halte gastronomique dans une auberge à Sainte-Menehould, où Messieurs Bech, Wehrer et Reichling se retrouvèrent avec mon père.

Arrivé à Paris, je passais mes journées chez des cousins de mon père (parmi lesquels le juriste Paul Reuter, un des rédacteurs du traité de la CECA), et c'est ainsi que j'ai découvert pour la première fois, en noir et blanc, le petit écran de la RTF où bien entendu je ne comprenais rien aux films de Laurel et Hardi qui y passaient. Comme on m'avait dit que cela venait de la Tour Eiffel, je m'imaginais pendant longtemps que les deux saltimbanques faisaient les guignols entre les étages de la célèbre Tour.

Les négociations à Paris furent éprouvantes au point que mon père dut être ramené, un jour, malade, dans la voiture de Monsieur Bech. Il resta cloué au lit pendant trois semaines, de sorte qu'il rata la signature du fameux Traité. En juillet 1952, les négociations enfin terminées, nous nous réjouissions tous – notre mère, mes frères et ma sœur – de pouvoir retrouver notre père pour des vacances dans une petite maison de berger à St Vincent dans le Var. À peine étions-nous installés que mon père dut prendre le train pour Paris pour le fameux *round* final consacré à la décision sur le siège de la CECA. Une fois la décision tombée en faveur de Luxembourg comme siège provisoire, mon père se remit dans le train de nuit direction St Raphaël. En allant l'accueillir à la gare, nous pourrions donc enfin rejoindre le bord de la mer que nous ne voyions que de loin. Hélas, à peine arrivé, notre père était blême et fatigué et n'avait pas envie de passer sa journée assis dans le sable ! Dès notre retour à St Vincent, de fréquents coups de téléphone de plus en plus pressants depuis Luxembourg, amenèrent mon père à prendre la décision, si décevante pour nous tous, d'abrèger notre séjour et de rentrer.